

IMPLIQUER LES HABITANTS PAR LE BUDGET PARTICIPATIF ET SOLIDAIRE POUR PLUS DE DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE DANS LES TERRITOIRES URBAINS COMME RURAUX

FICHE DE CAPITALISATION

Mai 2024

EN BREF

Le budget participatif peut se définir comme le montant alloué par les collectivités aux habitants pour qu'ils proposent et décident de projets d'intérêt général. Il ne constitue pas une enveloppe supplémentaire, mais un pourcentage du budget d'investissement préalablement défini. Il permet aux habitants de participer à sa conception et sa répartition et s'ouvre à tous les citoyens qui le souhaitent. Le financement de la démocratie alimentaire constitue une vraie question pour les porteurs de PAT. Ils s'interrogent de manière permanente sur leur capacité de financement et de pérennisation des initiatives de lutte contre la précarité alimentaire. Cet enjeu financier est d'autant plus important que l'ingénierie de soutien financier de l'Etat aux PAT doit être stabilisée et que ce soutien bénéficierait également à des actions locales structurantes et multi-acteurs. Les porteurs de PAT sont à la recherche d'outils, de pistes de solution et peuvent s'inspirer des dispositifs de type budget participatif et solidaire.

Cette fiche présente des éléments techniques et objectifs de mise en place d'un budget participatif ouvert aux citoyens-habitants-mangeurs. Ce sont des éléments issus des travaux de Terres en villes (2023) sur la démocratie alimentaire.

LE BUDGET PARTICIPATIF EST-IL UNE BONNE IDÉE POUR FINANCER LA DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE ?

« À chaque fois que nous avons des difficultés quelque part, nous essayons de trouver des solutions ou des pistes de contournement pour continuer à avancer. Les difficultés ne sont pas des freins pour nous. La question qu'on se pose, c'est comment trouver des solutions ? Les difficultés sont

DÉMOCRATIE ALIMENTAIRE : DE QUOI PARLE-T-ON ?

- **Souveraineté alimentaire par le peuple**
- **Accès de toutes et tous à une alimentation saine et de qualité**
- **Gouvernance participative des systèmes alimentaires**

aussi des éléments de dynamisation de nos projets. Celles que nous rencontrons sont clairement d'ordre financier et celles de l'installation-transmission. La difficulté, c'est arriver à réinstaller des agriculteurs sur les terres que nous avons classés agricoles. Une autre difficulté est la course à la recherche de financement des projets. L'enjeu financier est important dans la période actuelle où les villes sont quand même en grandes difficultés financières de manière générale, avec le désengagement de l'État, puis s'est rajouté la crise économique en lien avec la guerre en Ukraine et l'inflation. Nous travaillons beaucoup sur ces enjeux financiers pour trouver des solutions et garder nos capacités d'agir. Les budgets participatifs font parties des pistes de solution » (Témoignage d'un porteur de PAT).

L'implication des citoyens dans les processus de financement des projets de lutte contre la précarité alimentaire ou autre participe donc à l'opérationnalisation, la consolidation et la robustesse du PAT, mais aussi à gagner en légitimité auprès des habitants.

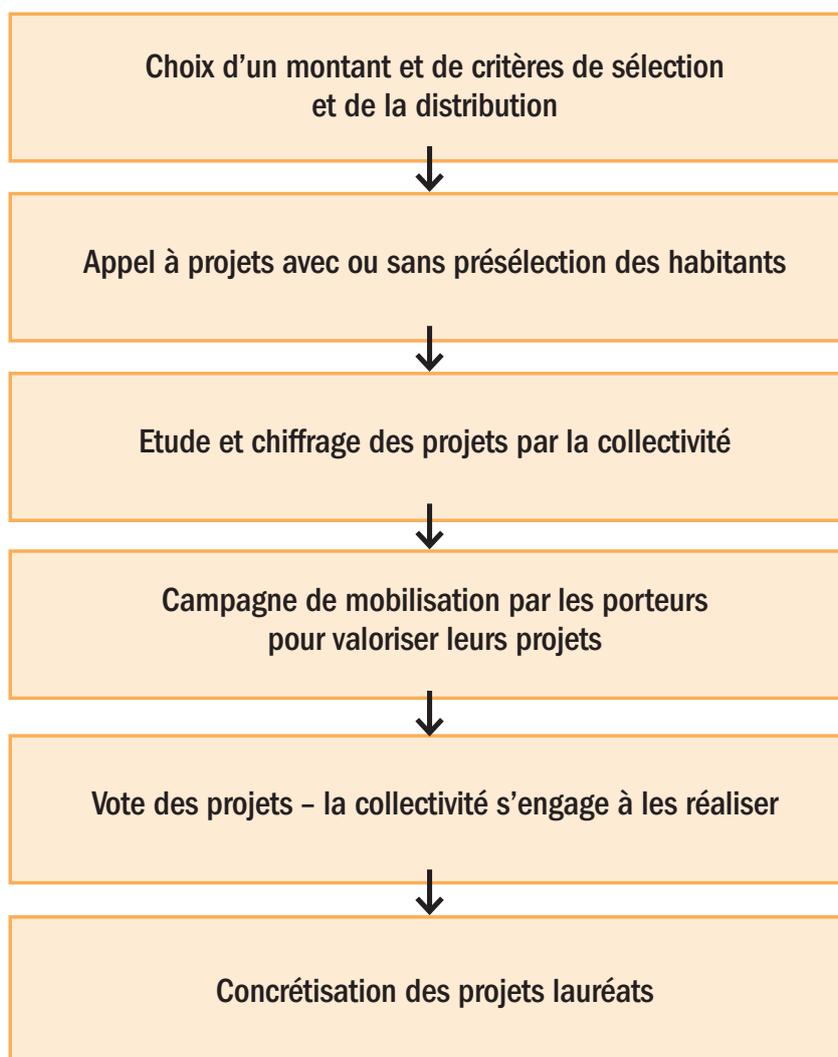


Figure 1 : structurer et mettre en place un budget participatif -
Source : Budget participatif, une révolution citoyenne,
Fondation Jean-Jaurès, 2017

COMMENT STRUCTURER ET METTRE EN PLACE UN BUDGET PARTICIPATIF ?

Le budget participatif est une démarche de démocratie contributive permettant de favoriser l'implication des citoyens, amener un public plus large à s'exprimer et déléguer la décision aux habitants en leur donnant les clefs pour comprendre le travail des élus et le fonctionnement des collectivités. Celui de Grenoble repose sur les principes suivants : toutes les personnes de plus de 16 ans et de toutes nationalités et les associations peuvent proposer un projet et participer à la présélection des projets ; tous les Grenoblois dès 16 ans peuvent prendre part au vote ; les projets du budget participatif sont réalisés sur le territoire de la commune de Grenoble. Le budget participatif se déroule en six étapes.

La gestion du budget participatif doit être partagée depuis le début. Elle nécessite un portage politique fort et un comité de suivi ouvert aux habitants ou leurs représentants qui participent aux processus de décision et un réseau référent dans les services techniques. Le dispositif doit se

répéter au fil des ans. Un dispositif participatif qui aurait dès le départ pour vocation de constituer un événement unique ne serait pas un budget participatif : une réunion ou un référendum ponctuel portant sur des questions financières ne peuvent pas être qualifiés de budget participatif.

Rédacteur : Alioune DABO, responsable scientifique



Avec le soutien de la

